



AVIS PUBLIC

RELATIF À LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028

Avis public est par la présente donné par la soussignée conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Labelle sera tenue à l'endroit ordinaire des séances du conseil à 19h30, le 29 janvier 2026, pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2026 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ à Labelle, ce 21^e jour de janvier 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

France Bellefleur